



Appel à partenariat
Territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et
de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais

Commandes de matériaux isolants biosourcés

Remise des propositions pour le 30 novembre 2022 à 12h

I. Commandes d'isolants biosourcés

1) *Contexte*

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (Parc) et Grand Calais cherchent à impulser sur leur territoire (154 communes pour le Parc et 14 communes pour Grand Calais¹) des projets associant développement et préservation du patrimoine, qu'il soit naturel, culturel ou paysager.

Concernant le patrimoine bâti rural, construit avant 1948, avec des matériaux traditionnels, le Parc et ses partenaires cherchent à :

- limiter l'impact des rénovations de ces bâtiments, en incitant à employer des matériaux biosourcés ou issus de la déconstruction ;
- concilier rénovation thermique des logements anciens et préservation de leurs caractéristiques architecturales ;
- expérimenter de nouvelles formes de participation des habitants et acteurs socioprofessionnels basées sur l'entraide ou le financement participatif.

C'est dans ce cadre que le Parc propose une « boîte à outils », dont l'un des volets est l'organisation de commandes de matériaux isolants biosourcés. Grand Calais a exprimé son souhait d'ouvrir le dispositif à ses habitants. Il devient territoire partenaire de l'opération.

2) *Objectifs*

Le présent appel à partenariat porte sur l'organisation de commandes d'isolants biosourcés en 2023 (au minimum une).

Cette action est une initiative du Parc. Elle contribue à renforcer l'utilisation d'isolants biosourcés sur son territoire par les particuliers, les collectivités voire les artisans, en rendant disponibles certains matériaux écologiques et en permettant l'application de tarifs de groupe.

Différents matériaux isolants biosourcés seront proposés, préparés, vendus et livrés par un prestataire sélectionné à l'issue d'un acte de candidature au présent appel à partenariat. Le prestataire pourra répondre avec de la co ou sous-traitance.

Les clients (particuliers, collectivités, associations, artisans, etc.) prennent livraison de leur commande d'isolants à des dates et dans des lieux précis, sur le territoire concerné. Une livraison à domicile est également possible (avec un coût supplémentaire).

Les commandes d'isolants biosourcés sont fondées sur la qualité des matériaux sélectionnés et sur le sérieux du prestataire retenu au travers du présent appel à partenariat.

¹ Voir cartes du territoire concerné en annexe 1 et 2.

II. Comment candidater ?

1) Coordonnées de l'organisateur

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Maison du Parc
BP 22
62142 Colembert

Pour tout renseignement sur les modalités administratives :

Stéphany MORELDAVE, responsable administrative et juridique

Tel : 03.21.87.83.81

Courriel : smoreldave@parc-opale.fr

Pour tout renseignement technique :

Lucie DUTERTE, chargée de mission écorénovation au Parc

Tel : 03.21.87.86.26

Courriel : lduterte@parc-opale.fr

Laurent DELETOMBE, conseiller France Rénov' à Grand Calais

Tel : 03 21 19 55 62

Courriel : Laurent.Deletombe@grandcalais.fr

2) Objet de l'appel à partenariat

Sélectionner un prestataire en mesure de fournir et de livrer des matériaux isolants biosourcés. La priorité est donnée aux solutions biosourcés provenant de l'agriculture régionale.

La réponse du prestataire pourra être complétée grâce à de la co ou sous-traitance.

Le.s prestataire.s veillera/veilleront à la qualité des conseils associés.

3) Le territoire concerné

Le territoire concerné par les commandes de matériaux isolants biosourcés est **le territoire du Parc dans sa totalité ainsi que le territoire de Grand Calais** cf. cartes en annexe.

4) Calendrier prévisionnel de l'organisation de la commande

La première commande pourrait être livrée en mars ou avril 2023, en tenant compte du calendrier des vacances scolaires, afin de faciliter les retraits de commandes des particuliers notamment.

En fonction du succès de l'opération, d'autres commandes pourront avoir lieu en 2023 en accord avec le prestataire retenu. Ces commandes se dérouleront selon les mêmes modalités que celles décrites dans le présent appel à partenariat.

5) Conditions de la consultation

a) Conditions de participation

Pour participer à l'appel à partenariat, le prestataire doit :

- avoir au moins un point de retrait dans la Région Hauts-de-France ;
- distribuer des matériaux isolants biosourcés ;
- garantir la traçabilité des isolants et leur qualité ;
- assurer les livraisons de cette commande conformément aux conditions indiquées dans l'article 2 de la partie III ;
- avoir la capacité à stocker la marchandise en attendant les livraisons ;
- respecter les critères de qualité décrits dans le présent appel à partenariat.

b) Co ou sous-traitance

Pour répondre au présent appel à partenariat, le prestataire peut s'associer à un / des prestataire.s en co ou sous-traitance. Ce/ces partenaire.s devra/devront respecter l'ensemble des conditions exposées dans le présent appel à partenariat.

Le prestataire et son/ses partenaire.s seront solidairement responsables de la fourniture et de la livraison des isolants et devront désigner un interlocuteur unique pour le Parc et Grand Calais.

c) Forme de la réponse à l'appel à partenariat et justificatifs à fournir

La réponse à cet appel à partenariat doit comprendre :

- **La liste des matériaux répondant aux critères définis dans ce document ;**
- **Les expériences notables, compétences** liées à l'isolation du bâti ancien, à ses particularités et à l'isolation écologique en général ;
- **tout document donnant l'assurance de sa capacité juridique à vendre des isolants, à les stocker et les acheminer :** extrait Kbis, certificat de capacité professionnelle, déclaration sur l'honneur attestant que le prestataire et son/ses partenaires.s ne font l'objet d'aucun redressement judiciaire, certificat d'assurance à jour couvrant tous risques inhérents au domaine concerné.

Toute remise de prix pour un isolant suppose que le prestataire avec son/ses partenaire.s peut / peuvent le fournir en quantités suffisantes pour répondre aux commandes.

d) Motifs d'exclusion

Les candidats au présent appel à partenariat seront exclus dans les cas suivants :

- si le prestataire ne répond pas à la totalité de l'offre souhaitée en isolants ;
- si le prestataire ne répond pas dans les délais (voir article 6 de la partie II).

6) Date limite de réponse à l'appel à partenariat

La date limite de réponse à l'appel à partenariat est **le 30 novembre 2022 à 12h** à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Maison du Parc
Secrétariat Général - Commandes d'isolants biosourcés
BP 22
62142 LE WAST
Courriel : info@parc-opale.fr

Vos réponses seront transmises à cette adresse par courrier et/ou par mail.

Toute réponse arrivant après la date et l'heure précisées ci-dessus ne pourra être prise en compte.

7) Validité de la réponse

L'offre de prix sera réputée valable et inchangée **pendant 6 mois** à compter de la signature de l'acte de candidature.

Au-delà de ces 6 mois, le tarif pourra être actualisé en justifiant cette révision par rapport à un contexte énergétique particulier. Toutefois, ce dispositif de commande groupée devra rester à tarif préférentiel. Cette actualisation du tarif devra être indiquée aux organisateurs de cet appel à partenariat au moins 1 mois avant la mise en application.

8) Sélection et conclusion du partenariat

Les prestataires seront choisis par un comité de sélection en fonction des critères qualitatifs de ce présent appel à partenariat.

Le comité de sélection est composé :

- de représentants du syndicat mixte du Parc et de Grand Calais, dont des membres élus,
- d'experts en éco-matériaux.

La candidature du prestataire sera analysée pour vérifier sa conformité aux conditions de participation définies à l'article 2 de la partie III.

Le prestataire sera sélectionné sur la base des critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre = pondération : 30 points dont :

- 15 points sur le nombre et variété d'isolants proposés, la provenance des matières 1^{ères} et le lieu de fabrication²
- 10 points pour les caractéristiques techniques des matériaux
- 5 points pour le volet social

2. Compétences, disponibilités du prestataire et moyens logistiques = pondération : 30 points dont :

- 10 points sur l'expérience et les modalités de mise en œuvre des conseils techniques
- 10 points sur la logistique de livraison (nombre de personnes, types de matériels pour la préparation, la livraison et le déchargement des matériaux, etc.)
- 5 points sur la localisation des points de retrait sur le territoire concerné
- 5 points sur le délai de mise à disposition des matériaux

3. Montant de l'offre de prix = pondération : 40 points

La note attribuée aux candidats pour le critère "prix" est établit sur la base de la formule suivante: Note attribuée au candidat = (offre la moins chère / offre du candidat) x pondération (40)

Attention, le coût de la préparation de la commande ainsi que le coût de livraison à domicile (lorsque le client opte pour cette solution) doivent être clairement indiqués dans la réponse.

Chaque critère sera noté par application à la note maximale d'un des coefficients suivant :

- très satisfaisant : coefficient 1
- satisfaisant : coefficient 0.7
- moyennement satisfaisant : coefficient 0.5
- insatisfaisant : coefficient 0.1

9) Date de l'achèvement du partenariat

Le partenariat avec le Parc et Grand Calais est valable pour la campagne 2023.

Il pourra être renouvelé tacitement pour une durée d'un an supplémentaire avec révision des tarifs.

² L'objectif est de proposer des matériaux ayant une faible énergie grise et de limiter les émissions de GES dans la fourniture de ces matériaux.

III. Modalités contractuelles d'exécution du partenariat

Article 1 – Objet

L'objet du présent appel à partenariat est de fixer les modalités d'engagement des parties dans l'exécution du partenariat pour l'organisation de commandes en matériaux isolants biosourcés sur le territoire du Parc et de Grand Calais.

Article 2 – Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à exécuter la mission dans les conditions ci-après.

2-1 Livraison des commandes

a) Description

Le prestataire s'engage à assurer **l'approvisionnement et la livraison des matériaux isolants biosourcés, commandés en amont.**

Les clients bénéficient de 15 jours pour faire connaître au Parc et à Grand Calais d'éventuelles remarques quant à la qualité de leur commande. Ces remarques seront traitées par les techniciens et le prestataire afin d'apporter une réponse rapide aux clients et aboutir à un remplacement si nécessaire.

En fonction des volumes commandés et en accord avec les parties concernées, certaines livraisons pourront s'effectuer directement chez l'habitant.

b) Logistique

Le prestataire devra être présent sur la période de retrait et/ou livraison (définis au préalable avec le Parc et Grand Calais), avec le personnel compétent et suffisant ainsi qu'avec le matériel adapté, pour décharger, préparer, distribuer les commandes et répondre aux questions techniques.

c) Cas de force majeure

Si la livraison ne peut être assurée en raison de conditions météorologiques difficiles mais également de difficultés liées à la crise sanitaire ou tout autre cas de force majeure, le Parc et Grand Calais, d'un commun accord avec le prestataire reporteront la livraison.

2-2 Description des matériaux isolants biosourcés

Pour les **professionnels du bâtiment**, les différents matériaux isolants biosourcés proposés présenteront **obligatoirement une certification, ou un avis technique, ou une règle professionnelle ou seront pris en compte dans un DTU, ou un DTA.**

Dans le cadre de **l'auto-construction, l'auto-rénovation pour les habitants**, ces critères de certification **ne sont pas obligatoires** et d'autres solutions peuvent être proposées.

a) Matériaux

Le prestataire proposera des **isolants biosourcés** ayant de très bonnes aptitudes par rapport aux critères suivants :

- transfert d'humidité
- déphasage (confort d'hiver et d'été)
- qualité de l'air intérieur
- impact carbone
- confort acoustique

Les solutions isolantes proposées pourront être de type panneaux rigides, semi-rigides, rouleaux, vrac et bétons végétaux.

Les épaisseurs proposées permettront de répondre aux exigences de la réglementation thermique existante.

En complément, le prestataire proposera des solutions inhérentes à la **gestion de l'étanchéité à l'air.**

b) Qualité des matériaux

Le contrôle de la qualité, de la traçabilité des matériaux, et de leur conditionnement sera effectué par un technicien du Parc sur place, le jour de la livraison.

Tout matériau au conditionnement non conforme aux prescriptions techniques énoncées dans cet appel à partenariat sera refusé. Dans ce cas, le prestataire s'engage à remplacer les matériaux, dans un délai d'une semaine, directement à l'adresse du client.

2-3 Etiquetage et conditionnement

a) Etiquetage des matériaux

Le prestataire retenu se chargera de **l'étiquetage des commandes.** Les matériaux commandés auront obligatoirement une étiquette normalisée (comportant les caractéristiques générales du produit, ses performances, ses certifications et son origine). A ces informations sera ajouté le nom du client.

b) Conditionnement des matériaux

Les matériaux feront l'objet d'un conditionnement soigné, les protégeant notamment de l'humidité par une housse ou un film protecteur pour tous les matériaux commandés, de la même dimension que le produit.

Les matériaux commandés doivent obligatoirement être stockés à l'abri de l'humidité, de la lumière, d'un excès de température et dans un endroit clos jusqu'à la livraison.

2-4 Qualité du service

Le prestataire sera apprécié quant à ses qualités de conseiller auprès des clients et pour ses disponibilités avant, pendant et après la commande :

- pour aider le client dans **le choix des matériaux les mieux adaptés** à leur projet et au type d'habitat qui peut être très spécifique sur le territoire du Parc (pierre, torchis, craie, maisons de ville, zones ABF), ainsi que sur celui de Grand Calais;
- pour les conseiller dans **la mise en œuvre et les choix de revêtement adapté (des solutions doivent être apportées afin de garantir le transfert d'humidité)**. En fonction du conseil rendu, le prestataire s'engage à pouvoir fournir également les solutions de fixation adaptées aux différents matériaux proposés.

Les modalités des conseils proposés par le prestataire seront à détailler dans sa réponse.

Article 3 – Engagements du Parc et Grand Calais

3-1 Communication

Le Parc et Grand Calais s'engagent à communiquer sur le dispositif des commandes en matériaux isolants biosourcés en mobilisant ses supports de communication habituels : infolettre, site Internet, flyers, réseaux sociaux, presse locale, etc.

Le Parc assurera la promotion du service dans le cadre de son programme d'actions et dans différents supports de communication plus techniques.

3-2 Relations avec le territoire et suivi des acteurs

Le Parc et Grand Calais s'engagent à respecter le présent appel à partenariat, à transmettre les bons de commandes au prestataire retenu un mois avant la livraison, et à rester joignable pour toute question relative au dispositif. Ils assureront un suivi auprès du prestataire retenu afin de veiller au bon déroulement des commandes.

Traitement des commandes

Le Parc et Grand Calais s'engagent à faire parvenir au prestataire le tableau récapitulatif des commandes ainsi que les bons de commandes individuels, accompagnés de leur paiement **au plus tard un mois avant la livraison.**

Le Parc et Grand Calais se dégagent de toute responsabilité quant au recouvrement des commandes.

Article 4 – Les modalités de paiement des commandes

La facturation des commandes s'effectuent directement auprès des clients potentiels. Le Parc sert seulement d'intermédiaire quant à la réception des moyens de paiements. Un devis sera réalisé pour chaque commande, correspondant exactement aux prix rendus.

Deux modes de paiement sont possibles, afin de faciliter la traçabilité des commandes :

- **Le paiement par chèque pour les particuliers ou les associations** : la commande sera alors confirmée par le Parc à la réception du chèque. Toute commande non confirmée par l'envoi du chèque sera considérée comme annulée.
- **Par mandat administratif pour les collectivités partenaires.**

Si besoin, d'autres modes de paiement pourront être envisagés après discussion.

Article 5 – Durée du partenariat

Le présent partenariat est conclu, à la signature de l'acte de candidature et à la signature d'une convention de partenariat reprenant les articles du présent appel à partenariat, pour une période d'un an renouvelable tacitement une fois avec révision des tarifs possible. Toutefois, ce dispositif de commande groupée devra rester à tarif préférentiel. Cette actualisation du tarif devra être indiquée aux organisateurs de cet appel à partenariat au moins 1 mois avant la mise en application.

Article 6 – Résiliation et rupture du contrat

Le contrat peut être rompu à l'initiative de l'une des deux parties :

- à l'initiative du prestataire, immédiatement dans les cas reconnus par la force majeure et, s'il y avait désaccord sur l'interprétation des termes de ce partenariat, dans un **délai de un mois à la date de réception d'un courrier motivé avec accusé de réception.**
- à l'initiative du Parc, de Grand Calais et après négociations, en cas de non-respect des engagements pris par le prestataire retenu, ou en cas de non-conformité répétitive constatée la résiliation du contrat sera réalisée par courrier recommandé et prendra effet immédiatement.

Article 7 – Recours juridique : litiges et contentieux

En cas de désaccord sur l'interprétation des mesures de ce présent appel à partenariat, et si aucune solution n'est trouvée à l'amiable, c'est le tribunal administratif de Lille qui a compétence pour traiter du litige.

Acte de candidature

Je soussigné, _____, confirme ma candidature à l'appel à partenariat Commandes de matériaux isolants biosourcés.

Nom :

Raison ou dénomination sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

En cas de co / sous-traitance, merci de préciser, pour chaque partenaire concerné :

Le pourcentage concerné :

Nom :

Raison ou dénomination sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

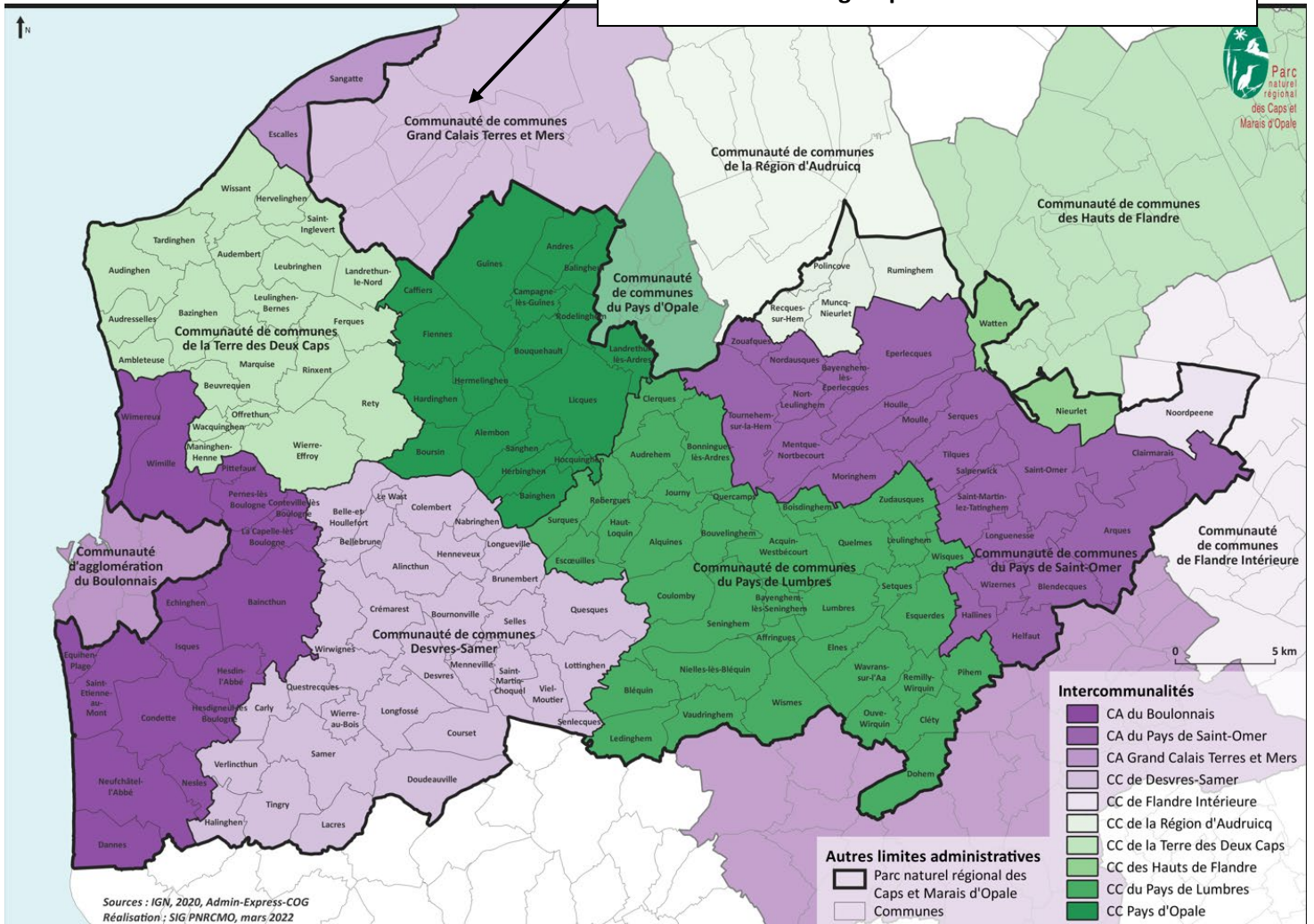
Date, cachet commercial et signature du prestataire candidat au partenariat :

Date, cachet commercial et signature du co/sous-traitant :

Date, cachet et signature du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

Annexe 1 : carte des communes du Parc

Territoire de Grand Calais concerné par la commande groupée du Parc



Annexe 2 : carte des communes de Grand Calais

